

Chers parents,

Comme vous le savez, nous avons créé dans notre école une coopérative scolaire gérée par les élèves avec le concours des adultes, et affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Drôme.

L'affiliation a un coût : elle est cette année de **2€15** par élève. Cette cotisation, payée par les fonds propres de la coopérative, permet d'obtenir la couverture juridique nécessaire à son fonctionnement et assure le contrôle des comptes par un Commissaire aux Comptes. Cette association est reconnue d'utilité publique, sous tutelle du ministère de la Jeunesse et du Sport, et du ministère de l'Education Nationale. Depuis 1928, elle est administrée par des enseignants bénévoles.

L'OCCE pratique la participation consciente de la cotisation et nous souhaitons faire de même.

C'est pourquoi nous vous proposons de donner ce qui vous semble le plus juste.

Comme toute association, la coopérative scolaire de l'école a des projets et peut avoir besoin de mettre en place des actions pour les réaliser. La recherche de financement, avec les élèves, a une haute valeur éducative. Mais la mission de l'école n'est pas de former des élèves « consommateurs » passifs et assistés. La « mendicité » auprès des familles n'est pas non plus l'acte éducatif le plus intéressant.

Comme tout ne peut pas s'apprendre dans la classe, il est indispensable de sortir pour aller se confronter à la vie hors les murs, à la culture, à la nature... Certaines de ces sorties ne débouchent sur aucun frais pour l'école soit parce qu'elles sont gratuites, soit parce qu'elles sont portées financièrement par un autre partenaire.

D'autres sorties ont un coût : Les concerts, le cinéma, les expositions... Pour ces sorties, on note souvent un « non-dit » qui touche bon nombre d'écoles : Les activités inscrites dans les programmes qui se déroulent pendant le temps scolaire ne peuvent être payantes. Pourtant, comment les organiser sans un soutien financier minimal ? La participation consciente nous semble représenter une alternative de compromis.

L'importance du projet réside dans la participation active et réelle des élèves, des familles, des enseignants et des partenaires de l'école.

Pour la plupart des enfants, la participation à cette coopérative scolaire sera le premier engagement associatif dans une structure démocratique dont le but est l'éducation à la coopération, à la citoyenneté, et à la compréhension des valeurs républicaines. Elle exerce aux responsabilités individuelles et collectives.

La coopérative engage et par la même, elle s'engage sur des vrais projets : article pour le site de l'école, enquêtes, visites d'ouverture sur le monde artistique, culturel et sportif, sorties éducatives dans le milieu proche de l'école...

Pour mener à terme ses projets, elle a souvent besoin de ressources. Et c'est vers vous, parents, qu'elle se tourne. **Votre participation doit rester libre et volontaire.** Elle n'a aucun caractère obligatoire. Elle peut être financière, en temps ou en nature (lots pour la fête de l'école, ingrédients pour des recettes...).

L'argent n'est qu'un moyen, en aucun cas un but. Nous sommes très attachés à la gratuité de l'École Publique et les fonds versés, ou les dons en nature, ne sauraient être confondus avec les obligations financières des communes.

Tous les coopérateurs réunis vous disent d'avance merci.

Très cordialement.

L'équipe de l'école Gustave ANDRÉ